

LA  
**SEMAINE RELIGIEUSE**  
 DE MONTRÉAL

**SOMMAIRE**

I Offices de l'Eglise. Titulaires d'églises paroissiales. — II Correspondance romaine. — III Réponses de la Commission biblique sur les évangiles synoptiques. — IV Apostolat de la prière. — V Les écoles à Terre-Neuve. — VI Prières des Quarante-Heures. — VII Courtes réponses à diverses consultations. — VIII Le Nouveau Psautier du Bréviaire romain. — IX Avis: Les Soeurs du Précieux-Sang.

**OFFICES DE L'EGLISE**

Le dimanche, 10 novembre

Messe de saint André Avellin, C., double; 2e or. du 5e dim. après l'Epiph., 3e des Ss. Typhon et comp.; préf. de la Trinité. — Vêpres depuis le cap. de S. Martin; mém. 1o de S. André, 2o du 5e dim., 3o de S. Meuve.

Cathédrale de Joliette. — Messe chantée de S. CHARLES, double de 1e cl.; mém. et dernier Ev. du 5e dim. après l'Epiph. — Aux II vêpres de S. Charles, mém. du 5e dim.

**TITULAIRES D'EGLISES PAROISSIALES**

Le dimanche, 17 novembre

Diocèse de Montréal. — Du 11 novembre, saint Martin; du 14, saint Josaphat (Longueuil).

Diocèse d'Ottawa. — Du 11 novembre, saint Martin (Martindale); du 17, saint Hugues (Sarsfield).

Diocèse des Trois-Rivières. — Du 13 novembre, saint Stanislas et S. Didace.

Diocèse de Sherbrooke. — Du 13 novembre, saint Stanislas (Ascott); du 15 novembre, saint Malo (Auckland).

Diocèse de Nicolet. — Du 15 novembre, sainte Gertrude; du 19, sainte-Elisabeth (Warwick).

Diocèse de Valleyfield. — Du 13 novembre, saint Stanislas.

Diocèse de Pembroke. — Du 11 novembre, saint Martin; du 13, saint Stanislas (Wilno); du 14, saint Laurent (Barry's Bay); du 19, sainte Elisabeth (Vinton).

Diocèse de Joliette. — Du 19 novembre, sainte Elisabeth.

J. S.

## CORRESPONDANCE ROMAINE

Le 11 octobre 1912.

**L**E conflit balkanique vient de s'ouvrir et avec lui une nouvelle période de l'histoire. Quelle en sera la conséquence ? Sera-t-il limitée entre les puissances balkaniques et la Turquie, ou la guerre envahira-t-elle toute l'Europe ? C'est ce qu'il est impossible de savoir et même de prévoir. Chacun a là-dessus son opinion ou ses préférences, mais personne ne peut étayer son sentiment sur de bonnes raisons. C'est surtout dans la guerre qu'on se sent plus immédiatement sous la main de celui qui s'appelle lui-même le Dieu des armées, et toute prévision est essentiellement faillible.

— Les journaux sont en général contre les Turcs pour les états chrétiens des Balkans ; et au fond ils n'ont pas tort, car la Turquie n'a jamais cessé d'avoir horreur du christianisme. C'est la puissance dont parle Daniel (Ch. VII), et on peut dire que sa vie tout entière s'est passée à combattre le nom chrétien et à essayer, si c'était possible, de l'anéantir. Elle y aurait même réussi, si la Vierge bénie n'en avait préservé l'Europe par la victoire de Lépante et plus tard par celle de Vienne. Ce n'est point aussi pour rien que dans les litanies des Quarante-Heures un verset dit : " De la férocité des Turcs, délivrez-nous Seigneur ". Historiquement, le chrétien ne peut envisager qu'avec sympathie le commencement de cette guerre dont le but est de mettre fin à la puissance musulmane et à cette longue série de massacres dont ceux d'Adana, il y a trois ans, ont été le récent et douloureux épisode.

— Si maintenant nous jetons un regard sur les puissances qui font la guerre à la Turquie, nous voyons qu'elles sont tou-

tes hostiles à la religion catholique. La Grèce n'a point dans tout le royaume un seul fidèle de rite grec catholique. Pour en trouver, il faut aller à Constantinople. Et Mgr Padapoulos, récemment nommé évêque pour les grecs catholiques, a dû établir son siège dans la capitale turque, seul moyen pour lui de réunir quelques ouailles. Les Assomptionnistes font les plus louables efforts pour en grossir le nombre, mais les succès sont encore loin de répondre à leur bonne volonté et à leur zèle. Le tzar de Bulgarie est un transfuge de l'Eglise romaine, car s'il a conservé pour son usage personnel la religion catholique, il a fait passer son fils Boris au schisme. Léon XIII a caractérisé, dans une allocution de Noël répondant aux vœux du Sacré-Collège, comme il convenait, la lâcheté de cette attitude. C'est le fort morceau de l'attaque. La Serbie est fermée au catholicisme, et si le Montenegro lui est plus ouvert, cela vient de ses rapports avec l'Italie par suite du mariage du roi actuel d'Italie avec la princesse Hélène. Soyons donc contre les Turcs, c'est notre position historique; mais il est regrettable que nous ayons confié le soin de notre revanche à des peuples qui sont hostiles à l'Eglise et ne la feront probablement pas bénéficier de leurs victoires.

— Cette guerre semble bien la fin du mahométisme en Europe comme puissance militante. Or dans une lettre que le procureur-général des Lazaristes, M. Etienne, écrivait le 20 novembre 1840, on trouve un passage significatif. Après avoir dit que la fin du mahométisme est intimement liée à celle de son empire, il déclare que telle est la conviction de tous les voyageurs qui connaissent l'Orient. L'islamisme est frappé de mort de par sa constitution, et il ne se soutient que par le glaive. Il ajoute que les Turcs eux-mêmes partagent cette opinion, et allant plus loin, disent que c'est aux chrétiens à recueillir les dépouilles musulmanes.

—Quand j'étais au séminaire, on nous lisait au réfectoire l'*Histoire universelle de l'Eglise* de l'abbé Korbacher, et on sait que cet abbé, qui avait de grands horizons sur l'Eglise, y avait inséré quelques prophéties ou déductions relatives aux derniers temps. Ce souvenir un peu vague, car il est déjà bien vieux, me revint en mémoire, ces jours-ci, d'autant plus qu'on m'affirmait que le savant abbé avait, dans son histoire, prédit la ruine de la puissance turque pour l'année 1913. La coïncidence était frappante, mais il fallait s'en assurer. Ce ne fut pas facile, car les tables de cet ouvrage, au moins de l'édition dont je disposais, sont affreusement mal faites. Pour en donner un exemple, M. Rorbacher consacre une vingtaine de pages au commentaire de l'Apocalypse, et à l'index ce livre de l'Ecriture n'est pas cité une seule fois. Enfin, en cherchant bien, je suis arrivé au passage en question. D'après lui, il faut compléter ce que dit l'Apocalypse par la prophétie qui se lit au VIIe chapitre de Daniel, où l'on nous parle d'une corne qui grandit à vue d'oeil, en abattra trois autres et durera un temps, deux temps <sup>(1)</sup> et la moitié d'un temps. Selon les interprètes, cette petite corne serait (corne est hébraïquement la puissance musulmane) à l'inverse des soixante et dix semaines, qui étaient des semaines non de jours mais d'années, ici les jours seraient des années. Cela donnerait pour l'empire musulman un règne de douze cent soixante ans. Pour point de départ de la puissance musulmane il faut prendre l'année 622 de l'ère chrétienne, c'est-à-dire la première année de l'hégire, et l'addition des deux chiffres nous mène en 1882. " En pre-

---

(1) Pour être exact, il faut remarquer que la *Vulgate* écrit *ad tempus et tempora et dimidium temporis*, ce qui est d'accord avec le texte grec et le texte hébreu. M. Rorbacher écrit *deux temps* au lieu de *des temps*; il est possible qu'il ait raison, mais cela ne ressort pas directement du texte.

nant, selon les interprètes, un an pour un jour, la durée de l'empire antichrétien serait de douze cents soixante ans. Comme le mahométisme a commencé en 622, il finirait donc en 1882." Et un peu plus loin : " Enfin, il est non seulement possible, mais très probable qu'à dater de cette époque, le commencement du XVIIIe siècle, après la moitié d'un temps, six mois d'années ou cent quatre vingt ans, vers 1822, ç'en serait fait de cet empire antichrétien. Enfin se tiendra le Jugement." (Rorbacher, *Histoire universelle de l'Eglise*, livre 26, vers la fin, après l'interprétation de l'Apocalypse.)

— Il faut observer que le docte abbé écrivait ce commentaire au verset 25 du VIIe chapitre de Daniel vers 1830, ce qui est une circonstance excusante. La prophétie était à longue échéance ; elle ne s'est pas réalisée. Mais ceux qui y tiendraient, pourraient observer que le point de départ a été un peu arbitrairement fixé. L'ère de l'hégire est une date musulmane. Correspond-elle à ce qu'avait en vue le prophète ? C'est ce que nous ne pouvons pas savoir.

— Puisque nous sommes en veine de prophéties, en voici une qui n'est certes pas inédite, mais qui emprunte aux circonstances présentes un vernis d'actualité indéniable. Un Anglais, M. Cumming, fit paraître vers 1850 un livre intitulé *The End*, la fin. Dans ce livre, il relate une prophétie qu'il dit avoir trouvée à la bibliothèque Angelica de Rome, dans un ouvrage d'un certain Rodolphe Gerltier (Gualterius) intitulé *De fluctibus mysticae navis*, Augsburg 1675. Disons d'abord que cet ouvrage de Rodolphe Gerltier ne se trouve plus à la bibliothèque Angelica, où les recherches soigneuses qui en ont été faites n'ont donné aucune indice, ni dans les livres, qui existent encore, ni dans les anciens catalogues. Il aurait pu se faire que ce volume eût émigré avec tant d'autres à la bibliothèque na-

tionale de Rome qui est au Collège Romain. Là encore des recherches ont permis de retrouver des ouvrages de ce Gualterius, mais aucun ne porte le titre indiqué par Cumming. Sous ce rapport, toutes les tentatives pour mettre la main sur le texte original ont été jusqu'ici infructueuses. Cela ne veut pas dire qu'elles le seront toujours, car il est bien difficile qu'un livre imprimé disparaisse complètement de la circulation, et il est fort possible, par exemple, qu'Augsbourg, lieu d'impression du volume, en conservât encore quelque exemplaire. En tout cas cette prédiction a été republiée il y a 67 ans dans les circonstances que voici ? M. John Lemoine, auteur non suspect de cléricalisme, dans un article de la *Revue des Deux-Mondes*, 15 septembre 1855, page 1315, parlant de l'ouvrage de Cumming, cite intégralement en latin et en note la prophétie suivante. Elle commence par ces mots : *Ante medium saeculi XIX, seditiones undique in Europa, erigentur respublicae*, etc., choses qui se sont parfaitement vérifiées. Puis la prophétie poursuit, sans mettre de dates aux divers événements qu'elle rapporte, l'énumération des différents fléaux qui fondront sur l'Eglise. Parlant de l'action des pseudo-philosophes, elle dit, ce qu'on pouvait difficilement prévoir en 1855, que le Pape sera fait captif par les siens, l'Eglise de Dieu sera mise sous tribut et dépouillée de ses biens temporels, toutes choses malheureusement accomplies. Voici ce qui est à vérifier, mais est d'une interprétation plus difficile, comme il convient d'ailleurs à toute prophétie qui se respecte. Je traduis littéralement du latin : " Après un court temps, il n'y aura pas de Pape. Le prince du Nord (*Aquilonarius*) avec une grande armée parcourra l'Europe, renversera les républiques et exterminera tous les rebelles. Son glaive, mu par Dieu, défendra avec vigueur (*acriter*) l'Eglise de Dieu, soutiendra (*propugnabit*) la foi orthodoxe et se soumettra l'empire mahométan.

Enfin un nouveau pastor (*novus pastor finalis*) viendra du rivage par un signe céleste dans la simplicité de son coeur et la doctrine du Christ, et la paix sera rendue au siècle. ”

— Ces derniers mots nous ramènent à la question, non pas du millénarisme, car cette erreur n'existe plus depuis longtemps, mais à la conception d'un règne glorieux de Dieu sur la terre d'où l'iniquité sera bannie et où règnera la justice. Ce serait comme un préambule de la grande et définitive victoire du ciel sur l'enfer qui aura lieu au jugement dernier. Cette idée a été émise par une humble fille du diocèse de Coutances, Marie des Vallées, qui fut donnée par Dieu au Bienheureux Eudes pour le guider dans sa fondation et ses oeuvres, qui à son tour fut son directeur. Or elle a dit : (*Marie des Vallées ou la sainte de Coutances*, par l'abbé Adam, 1894, page 262.) “Le temps viendra, après une crise universelle qui doit arriver, qu'il n'y aura plus que la justice et que le péché en sera banni ”. C'est bien la même idée que celle de la fin de la prophétie de Rodolphe Gerltier, et certes il n'y a aucun point de contact entre Marie des Vallées et l'auteur *De fluctibus mysticæ navis*.

— Et maintenant que j'ai mis les pièces du procès sous les yeux du lecteur, que faut-il en penser? Nous venons de voir qu'il est utile de ne pas trop préciser les dates, et que si le prophète Daniel n'a pas été plus exact, c'est que Dieu ne l'a pas voulu. L'obscurité des prophéties est voulue par Dieu, et quand Dieu veut quelque chose, il nous serait bien téméraire à nous de tenter de soulever le voile qu'il a jeté sur l'avenir. Plus tard nous verrons clairement la réalisation de cette prophétie jusque dans ses moindres détails, et ce nous sera un nouveau sujet de louer la sagesse divine devant qui tout est présent, l'avenir comme le passé. En attendant ce moment nous devons nous borner à adorer les mystères divins.


— Quant à ces lueurs prophétiques que Dieu jette parfois dans de saintes âmes, la première condition, et c'est ce que j'ai tenu à faire, c'est de s'assurer que la prophétie existait réellement avant les événements qu'elle prédit et qu'on ne pouvait humainement prévoir. Puis, si l'enquête répond affirmativement, je crois que le plus sage est de ne point se fier à ce que l'on dit. Entre Dieu qui éclaire une âme et cette âme qui communique, après un temps plus ou moins long, ce qu'elle a reçu, il y a place pour l'erreur, la confusion, le mélange d'idées personnelles avec celles de Dieu et, comme l'infailibilité n'a pas été conférée à ces personnes, on peut toujours avec raison se défier, non pas de ce que Dieu leur a dit, mais de ce qu'elles nous assurent que Dieu leur a dit.

*Omnia probate*, a dit saint Jean, *quod bonum est tenete*, essayez tout, retenez ce qui est bon ! Mais quand on veut appliquer ce texte aux prophéties, l'apôtre ne nous donne pas de critères pour savoir ce qui est bon.

DON ALESSANDRO.

## REPONSES DE LA COMMISSION BIBLIQUE

### Sur les évangiles synoptiques

 ES *Acta Apostolicae Sedis* contiennent une double série de réponses de la Commission biblique, premièrement, sur l'origine et la vérité historique des Évangiles de saint Marc et de saint Luc, puis sur la question synoptique et les rapports entre les trois premiers Évangiles.

Neuf questions sont formulées d'abord sur les deux Évangiles de saint Marc et de saint Luc. Voici la substance des conclusions qui résultent des réponses :



1o Saint Marc, disciple de saint Pierre et son interprète, saint Luc, médecin, coopérateur et compagnon de saint Paul,, sont vraiment les auteurs des Evangiles qui leur sont respectivement attribués ;

2o et 3o On n'est pas autorisé à écarter comme non inspirés et non canoniques, ou comme non authentiques, les douze derniers versets de l'Evangile de saint Marc et les narrations de saint Luc sur l'enfance du Christ ou l'apparition de l'ange qui le reconforte et la sueur du sang ;

4o Conformément à l'immense majorité des manuscrits et de la tradition, le *Magnificat* fut prononcé par la Sainte Vierge, non par Elisabeth.

Les trois questions suivantes (5o, 6o, et 7o) regardent l'ordre chronologique de la composition des Evangiles. Après saint Matthieu, qui le premier composa l'Evangile en sa langue maternelle, saint Marc écrivit le sien, puis saint Luc. On peut d'ailleurs admettre l'opinion suivant laquelle la version grecque du premier Evangile est postérieure aux deux autres. Il n'est point permis de différer la date de composition des Evangiles de saint Marc et de saint Luc après la destruction de Jérusalem ni jusqu'au commencement du siècle de cette ville. Il faut affirmer que l'Evangile de saint Luc précéda les Actes des apôtres. .

8o et 9o On ne peut prudemment révoquer en doute que saint Marc ait écrit suivant la prédication de saint Pierre, et saint Luc suivant la prédication de saint Paul, et que ces deux évangélistes aient disposé en même temps d'autres sources orales et écrites. Les récits de l'un et de l'autre présentent une rigoureuse exactitude historique.

La deuxième consultation comprend deux questions :

1o L'authenticité et l'intégrité des trois Évangiles de Matthieu, Marc et Luc étant pleinement sauvegardées, ainsi que l'ordre de leur composition, il est permis aux exégètes de discuter librement pour expliquer les ressemblances ou différences et de chercher à connaître les rapports de dépendance d'un évangéliste vis-à-vis du précédent.

2o Mais ils contreviendraient à ces décisions, ceux qui, ne pouvant alléguer aucun témoignage de tradition ni aucun argument historique, admettraient l'hypothèse dite des deux sources, qui s'efforce d'expliquer la composition de l'Évangile grec de saint Matthieu et de l'Évangile de saint Luc principalement par leur dépendance de l'Évangile de Marc et de la collection dite des Discours du Seigneur..

---

#### APOSTOLAT DE LA PRIERE

---

Intention générale pour le mois de novembre 1912,  
approuvée et bénie par Pie X

---

#### LES PAUVRES ET LES OEUVRES DE MISERICORDE CORPORELLE

---

##### Offrande quotidienne pendant ce mois

Divin Coeur de **Jésus**, je vous offre par le Coeur immaculée de **Marie**, les prières, les oeuvres et les souffrances de cette journée, en réparation de nos offenses et à toutes les intentions pour lesquelles vous vous immolez continuellement sur l'autel. Je vous les offre, en particulier, pour les pauvres et la multiplication des oeuvres de miséricorde corporelle.

**Résolution apostolique.** — Non seulement par mes prières, mais par mon action personnelle, venir en aide aux pauvres, aux institutions de charité, à la société de Saint-Vincent de Paul.

## LES ECOLES A TERRE-NEUVE

**D'**APRES une communication de Mgr Howley, archevêque de Saint-Jean (Terre-Neuve), la situation catholique en Terre-Neuve est dans un état florissant. Le système scolaire est sur un pied des plus satisfaisants. Il n'y a que des écoles confessionnelles; les subsides scolaires sont établis en proportion du nombre des élèves de chaque confession.

La population de Terre-Neuve se divise en trois groupes : les catholiques, les anglicans et les méthodistes. Les catholiques ont le contrôle absolu sur leur part des fonds scolaires, et ils la consacrent au maintien des écoles primaires et secondaires. Des sommes importantes sont dépensées chaque année pour entretenir des instituteurs dans les régions pauvres.

Une des institutions principales d'enseignement est le collège Saint-Bonaventure des Frères des Ecoles chrétiennes, qui est affilié à l'Université de Londres. Les Soeurs de Charité ont une école normale à Littledale, où elles élèvent les candidates aux fonctions d'institutrices. Les Soeurs de la Présentation ont deux couvents à Saint-Jean, et les élèves de leurs écoles sont au nombre de 4,900. La paix règne par la liberté dans la grande île par rapport à la question scolaire, et les brillants succès que remportent les élèves de Terre-Neuve, dans les universités de l'Angleterre et des Etats-Unis, en sont le résultat.

### PRIERES DES QUARANTE-HEURES

Dimanche, 10 novembre.	—	Saint-Henri.
Mardi, 12	"	— Saint-Jean.
Jeudi, 14	"	— Longue-Pointe.
Samedi, 16	"	— Sainte-Anne, à Montréal.

## COURTES REPONSES A DIVERSES CONSULTATIONS

### Ensevelissement des clercs.

De quelle couleur doivent être les ornements avec lesquels on ensevelit un prêtre? Je ne me rappelle pas avoir vu cet enseignement dans l'*Ami du clergé*.

Avant de consulter une revue ecclésiastique, quelque bien renseignée qu'elle soit d'ordinaire, un prêtre doit d'abord s'assurer de l'enseignement de l'Eglise qui, sur ce point, doit se trouver dans le *Rituale Romanum*.

Or, le Rituel dit (titre VI, ch. I, pp. 11 et 12) que les prêtres défunts doivent être revêtus, par-dessus leurs habits ordinaires, y compris la soutane, des habits propres à leur ordre. Suit une énumération à l'usage des divers clercs. Le prêtre doit être revêtu de l'amiet, de l'aube, du cordon, de l'étole (croisée) et de la chasuble de couleur violette. Le diacre, de l'amiet, de l'aube, du cordon, du manipule, de l'étole attachée sous le bras droit et de la dalmatique de couleur violette. La phrase suivante au sujet du sous-diacre ne mentionne pas la couleur de la tunique, mais personne ne supposera que le législateur eut l'intention d'en accepter une autre. La tonsure et la barrette ne sont également mentionnées que dans la suite, au sujet des minorés et des tonsurés, mais l'usage général les attribue aussi aux prêtres et aux ministres sacrés.

L'usage général au pays, du moins parmi le clergé canadien français, est d'employer des ornements de couleur violette.

Toutefois, il faut remarquer qu'il y a moins d'opposition entre le violet et le noir qu'entre le violet et les autres couleurs plus voyantes, vu que pendant plusieurs siècles l'Eglise employait le noir seul et pour les offices funèbres et pour ceux de pénitence, avent, carême, etc., et autres jours de jeûne. Aussi, il ne sera pas étonnant de trouver des pays où l'on a substitué le noir au violet pour l'ensevelissement des prêtres.

La Congrégation des Rites consultée sur la légitimité de cette coutume l'a acceptée, pour cette double raison que, d'une part le Rituel ne prescrit pas le violet exclusivement et que d'autre part, c'est l'usage du lieu (29 novembre 1908, *Compostellana*, Saint-Jacques de Compostelle, Espagne).

Pouvons-nous nous autoriser de cette décision pour adopter désormais le noir? Aucunement, vu que nous n'avons pas cet usage, et qu'il est toujours prudent de consulter l'évêque avant de changer un usage général, fût-il réprouvé par une décision romaine, ce qui n'est pas même le cas ici.

Mais de fait, on trouve le sujet traité dans l'*Ami du clergé*. Au volume XV, p. 221, il rappelle le texte de la rubrique et affirme qu'il concerne aussi bien un prêtre mort après s'être retiré du ministère, que celui qui meurt dans l'exercice des fonctions du ministère. En 1907, volume XXIX, p. 813, il exclut le blanc et le rouge et cite la rubrique qui exige le violet. Enfin en 1909, vol. XXXI, p. 316, il donne le texte entier de la décision citée plus haut, et p. 413, il répond à une consultation sur ce sujet qu'il faut les ornements de couleur violette ou noire, fondant ainsi l'enseignement de la décision avec celui de la rubrique.

#### Chapelet du Chemin de la croix


On dit que le chapelet du Chemin de la croix n'est pas permis. Est-ce le cas?

Ce chapelet avait réellement été approuvé et son usage faisait gagner les mêmes indulgences que les crucifix bénits pour l'exercice du Chemin de la croix. Mais la Congrégation du Saint-Office, section des indulgences, a, par un décret daté du 24 juillet de cette année, abrogé cette concession. Depuis lors, les fidèles qui possèdent ce chapelet ne peuvent plus s'en servir et en gagner les indulgences. De plus les prêtres qui ont reçu le pouvoir de les bénir ne peuvent plus exercer ce pouvoir. Il n'y a plus que le crucifix qui permette de gagner les

indulgences du Chemin de la croix sans visiter les stations canoniquement érigées. Bien entendu que pour le crucifix, comme pour le chapelet, il faut être empêché de visiter les stations. Tout empêchement suffit. Mais en l'absence d'empêchement, il faut visiter les stations.

J. S.

### LE NOUVEAU PSAUTIER DU BREVIAIRE ROMAIN

 A.-C. Fillion, P. S. S., dont la compétence sur les questions bibliques, est généralement reconnue, vient de publier, à la Librairie Lecoffre (J. Gabalda, éditeur, rue Bonaparte, 90, Paris.) *Le Nouveau Psautier du Breviaire romain* (psaumes et cantiques), avec traduction et commentaires en français, selon l'ordre liturgique et d'après le plan marqué par la Sainte Eglise. La traduction joint l'élégance à l'exactitude, et dans le commentaire sont indiquées brièvement, pour chaque psaume ou cantique, les circonstances dans lesquelles il a été composé, l'idée qui a présidé à sa composition, et la suite logique des pensées qui le remplissent. Tous les endroits qui présentent quelque obscurité sont expliqués en quelques mots nets et précis. Le tout forme un petit volume in-12, de 540 pages environ (3 francs 50).

Quelle bonne fortune que la publication de cet ouvrage pour les cleres ou religieux qui sont astreints à la récitation du Saint Office, spécialement pour ceux qui ne peuvent consacrer un temps considérable aux études bibliques! On sait quelle large place le Psautier tient dans la sainte liturgie. Autrefois, il a été le livre de prières de la Synagogue; il est maintenant celui de l'Eglise chrétienne. Elle l'a recueilli des mains du Fils de Dieu lui-même, qui en a fait, lui aussi, sa prière. Admirable prière, où sont exprimés avec une divine éloquence les plus beaux sentiments qui aient jamais fait battre le coeur

de l'homme dans ses rapports avec son Dieu : adoration, admiration, louange, reconnaissance, repentir, confiance, amour et abandon complet à la divine Providence. A coup sûr, par le fond et la forme, les psaumes laissent loin derrière eux les productions littéraires les plus fameuses de l'antiquité païenne, et jamais nulle ode grecque ou latine n'a pu atteindre à leur hauteur. C'est la remarque de Fénelon, qui ajoute, par rapport aux cantiques de Moïse, que jamais Homère même n'a approché de tant de sublimité. Ne semble-t-il pas que l'Esprit Saint, en revêtant d'une telle splendeur d'expression les plus nobles conceptions et affections de l'âme humaine, ait voulu nous mettre en état d'offrir à Dieu une prière et des hommages vraiment dignes de lui ? Quel privilège pour nous d'être appelés par l'Eglise à redire chaque semaine, selon l'ancien usage, chacun de ces chefs-d'œuvre divins ! Qui ne voit, que, grâce à une répétition si fréquente, il nous est facile de nous pénétrer peu à peu des hautes pensées, des sentiments sublimes qu'ils expriment, et ainsi de faire passer en nous, en quelque sorte, l'âme du psalmiste et de transformer complètement notre vie sous le souffle de l'esprit de prière, qui est la source et le soutien de toutes les vertus ? Mais évidemment pour recueillir tous ces avantages inappréciables de la récitation de notre *Psalterium*, il faut que nous nous appliquions d'abord à en bien saisir le sens, à nous mettre à la place du chantre inspiré, à nous rendre compte du but qu'il a devant les yeux, à suivre ses pensées et ses sentiments et à en faire l'adaptation à nous-mêmes. Quel dommage, si nous nous contentions de proférer les paroles du texte sacré sans nous soucier de les comprendre, si tant de beautés passaient devant notre esprit sans y laisser d'impression, si ce riche trésor des psaumes, où, selon saint Basile, se trouve réuni tout ce qu'il y a d'utile dans les autres livres de l'Écriture, restait fermé pour nous ! Ne serait-ce pas, somme dit saint Jean Chrysostôme, res-

sembler à un homme qui se tiendrait assis auprès d'un trésor caché, ou qui porterait sur soi une bourse pleine d'or, mais dont il ne pourrait faire usage ? *Quid aliud facitis, nisi quod thesauro absconso assidetis et obsignatam crumenam circumfertis?* (in Psal. 140). Qui voudrait mériter ce reproche ? Dans son *Nouveau Psautier*, M. Fillion nous offre un moyen court et facile de nous prévaloir de ces richesses immenses que renferme le Bréviaire et d'en tirer le plus grand profit spirituel. C'est le meilleur éloge qu'on puisse faire de cet ouvrage, qui répond à un vrai besoin et vient bien à son heure.

V. MANY, p. s. s.

---

## A V I S

---

### LES SOEURS DU PRECIEUX-SANG

---

MM. les curés, chapelains, recteurs d'églises ou de chapelles du diocèse nous permettront sans doute d'attirer leur attention sur une oeuvre pieuse qui la mérite à tous égards. Pour s'aider à vivre et prospérer, nos Soeurs du Précieux-Sang, de Notre-Dame-de-Grâce, comme l'on sait, fabriquent des cierges, de ceux qui sont approuvés pour le culte et de ceux qui ne le sont pas, mais qu'on peut ajouter au nombre liturgiquement requis. Ces cierges se vendent naturellement, et il nous semble qu'il ne s'en vend pas assez au Précieux-Sang, tant de ceux qui sont dits " approuvés " que de ceux qui sont dits " non approuvés ". Nous prions respectueusement nos confrères d'encourager davantage les dignes religieuses. Il se brûle, chaque année, des centaines de mille cierges devant nos autels et nos statues ; il est donc certain qu'un peu partout on en a besoin. Pourquoi alors ne pas aider les saintes filles qui ont tant besoin de cette vente? Elles prient si bien pour nous et pour les pécheurs que nous avons à convertir !

Ainsi donc, qu'on nous pardonne d'insister, n'oublions pas les Soeurs du Précieux-Sang de Notre-Dame-de-Grâce, et, pour nos cierges, pour notre encens braisé et autres objets qu'elles peuvent fournir au culte, adressons-nous à elles. Plus que jamais elles s'engagent à donner entière et complète satisfaction.